

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le huitième jour du mois de janvier en l'an deux mille dix-neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Jean Lecours
Guy Boucher
Carmen Demers

Absente : Gesa Wehmeyer-Laplante

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 1 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19.00 heures
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2018 à 19.34 heures
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Rémunération 2019 (élus)
 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Modification au règlement d'emprunt numéro 564-2017

Règlement numéro 599-2018 concernant les feux à ciel ouvert et pièces pyrotechniques en remplacement du Règlement numéro 310-2002

 - Adoption

Règlement numéro 600-2018 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2019

 - Adoption

Règlement numéro 601-2018 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2019

 - Adoption

Règlements d'emprunts numéros 506-2013, 507-2013 et 564-2017

 - Soumissions pour l'émission de billets
 - Concordance et courte échéance
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer

Programme emplois d'été Canada 2019

 - Demande d'adhésion
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Engagement de M. Martin Métivier, pompier volontaire

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

Habits de protection de pompier (2)
- Soumission(s) et octroi de contrat

6) Voirie

Réfection rue Hamel
- Honoraires professionnels n° 3 (Groupe conseil CHG S.E.N.C.)

7) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme
- Nomination d'un président

Dérogation mineure

- Dossier La Cité des étoiles inc., lot 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277

Règlement n° 593-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (entrepasage de type C)

- Adoption

Second projet de règlement n° 598-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (chenil)

- Assemblée publique

- Adoption

- Avis de motion

8) Varia

Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière

- Appui municipal - Offre de service en employabilité aux 35 ans et plus

- Appui financier – Gala JeunExcellence Lotbinière

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

001-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

002-2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 À 19.00 HEURES

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2018 à 19.00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2019

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018 À 19.34 HEURES

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2018 à 19.34 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

004-2019

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2018

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

SALAIRES BRUT DU 25 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2018	MAIRE ET CONSEILLERS	22 321.40
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	16 295.93
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, COM. EMB., CONCIERGERIE, LOISIRS, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	43 339.59
	AVANTAGES SOCIAUX	6 903.24
	SOUS-TOTAL	88 860.16

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE DÉCEMBRE 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	5 058.76
	TOTAL	93 918.92

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2018 – RATIFICATION

DANCAUSE BERCHMANS		1 410.58	
5513100000	COMPTES A PAYER	1 410.58	REMBOURSEMENT DE TAXES 2018
DICOM EXPRESS		55.91	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	20.25	FRAIS DE TRANSPORT
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	35.66	FRAIS DE TRANSPORT
ÉLODIE BOUTIN		175.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	175.00	COURS DE GYMNASTIQUE 12/12
FLEETCOR CANADA MASTERCARD		829.89	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	106.34	ESSENCE SILVERADO
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	63.53	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	84.73	ESSENCE SILVERADO
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	109.25	ESSENCE SAVANA
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	54.49	DIESEL KUBOTA
270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	52.00	DIESEL KUBOTA
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	24.20	ESSENCE VTT
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	63.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	97.75	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	88.19	ESSENCE SILVERADO
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	56.00	DIESEL KUBOTA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	-60.26	CRÉDIT ULTRAMAR
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	-8.33	ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	99.00	ESSENCE SAVANA
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		15 633.31	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	59.29	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE (6986 ROUTE POINTE-PLATON)
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	7 785.90	SERVICE NOVEMBRE 2018
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	7 788.12	SERVICE NOVEMBRE 2018
HYDRO-QUEBEC		6 878.29	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 576.14	SERVICE NOVEMBRE 2018
241200681	ELECTRICITE U'EAU POT. 786712	2 068.38	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	3 189.08	SERVICE MI-NOVEMBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	44.69	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
INNOTEX INC.		47.22	
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	47.22	FRAIS DE TRANSPORT
INTERFAS EN FIDUCIE		1 334.66	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 334.66	POLICE NO 48842 DÉCEMBRE 2018
MINISTRE DES FINANCES		151.00	
212000310	FRAIS DEPLACEMENT & AUTRE C/MU	151.00	FRAIS DE CONTESTATION DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES
MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC		140.00	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	140.00	MISE À JOUR INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES DE VÉHICULES LOURDS
PREMIER TECH AQUA		551.88	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	551.88	CONTRAT ENTRETIEN (6953 POINTE-PLATON & 4400 4E RANG EST PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		78.40	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	17.22	GANT
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	6.88	PILE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	12.54	PINCEAU & ROULEAU
270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	4.58	CLAPET RÉSERVOIR TOILETTE
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	25.01	PINCEAU ET APPRÊT
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	12.17	CYLINDRE POUR CHALUMEAU
RESTO-BAR LE CUBE		283.72	
222000310	DEPLACEMENT & REPRE.- INCENDIE	135.67	REPAS INCENDIE FEU DU 18-11-2018 (ROUTE MARIE-VICTORIN)
222000310	DEPLACEMENT & REPRE.- INCENDIE	148.05	REPAS INCENDIE FEU DU 26-10-2018 (390 RUE LAURIER)
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN		1 901.51	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 901.51	ENTRAIDE INCENDIE DU 26-10-2018 (390 RUE LAURIER)
TELU COMMUNICATIONS INC.		732.77	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	3.04	SERVICE DÉCEMBRE 2018
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.39	SERVICE DÉCEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	211.23	SERVICE DÉCEMBRE 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	73.90	SERVICE DÉCEMBRE 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	84.60	SERVICE DÉCEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	5.62	SERVICE DÉCEMBRE 2018
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE DÉCEMBRE 2018
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE DÉCEMBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	164.25	SERVICE DÉCEMBRE 2018
VIDÉOTRON LTÉE		201.10	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE JANVIER 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE JANVIER 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE JANVIER 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE JANVIER 2018

TOTAL : 30 405.24

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2018

ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE		905.87	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	905.87	ENTRETIEN ASCENSEUR JANVIER À MARS 2019
AUDIO CINÉ FILMS INC.		48.29	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	48.29	TRANSPORT FILM (HISTOIRE DE JOUETS 3)
BUROPLUS ST-EX		173.97	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	9.38	AGENDA
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	9.38	AGENDA
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	155.21	MONITEUR
C.A.U.C.A. SERVICE P/RÉPONDANTS		241.45	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	241.45	FRAIS MODULE DU 1-01-2019 AU 31-03-2019
CHRISTIANE COUTURE		89.04	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	86.05	DÎNER DE NOEL
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	2.99	DÎNER DE NOEL
CONSULTANT JOCELYN BENOIT INC.		2 809.70	
216000412	SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	2 809.70	DOSSIER RESSOURCES HUMAINES
ESSENCE - VEHICULES INCENDIE		139.82	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-2.45	CRÉDIT ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	41.33	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	81.90	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	19.04	ESSENCE INCENDIE
FLEURS DE LAURIER SENC.		79.91	
216000310	FRAIS DEPLACEMENT ET AUTRES	79.91	DÉCÈS PATRICK PLAMONDON
FONDATION DU CÉGEP DE THETFORD		744.30	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	744.30	AIDE FINANCIÈRE 2019
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		1 160.00	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	579.99	CALENDRIERS 2019
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	580.01	CALENDRIERS 2019
GROUPE CASTONGUAY INC.		2 573.14	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	1 101.46	REPLACER LUMIÈRES (RUES DEMERS, LA MENNAIS, DESROCHERS, LAURIER & LAFLEUR)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	1 103.76	REPLACER LUMIÈRES (RUES DE L'ÉGLISE & LA MENNAIS)
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	367.92	REPLACER LUMIÈRES (RUES MARIE- VICTORIN, LAURIER & LAFLAMME)
HYDRO-QUEBEC		3 266.25	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 435.51	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	69.43	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	949.20	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	276.29	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	535.82	SERVICE MI-OCTOBRE À MI-DÉCEMBRE 2018
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		60.07	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	60.07	AFFICHES C/FAMILLE
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		59.70	
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	59.70	BOULONS POUR VTT (CHENILLES)
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		247.32	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	19.90	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	47.20	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	52.38	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	23.05	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	104.79	ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		684.50	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	662.50	SUPPORT TECHNIQUE
261000670	URBANISME - PAPETERIES	22.00	PLAN
MARIKA MARTIN		14.85	
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	14.85	TRANSPORT FILM C/FAMILLE
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE		1 026.70	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	1 026.70	ENTRAIDE FEU (6600 MARIE-VICTORIN)
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.		198.04	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	198.04	ENTRETIEN RADIO, CHANGER ANTENNE & AJOUT 2 AUTRES
PAGES JAUNES		130.72	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE DÉCEMBRE 2018
PG SOLUTIONS INC.		18 757.14	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	11 146.83	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2019
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 540.95	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2019 (ACCÈS CITÉ UEL)
222000414	ENTR. SOUTIEN INFORMATIQUE	701.35	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2019 (PREMIÈRE LIGNE)
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	1 759.12	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2019 (GESTION DES PERMIS)
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	753.09	CONTRAT D'ENTRETIEN JANVIER À DÉCEMBRE 2019 (SAUVEGARDE INFO- NUAGIQUE & ANTIVIRUS)
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	43.92	TRANSPORT COMPTES DE TAXES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	603.62	COMPTES DE TAXES
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 208.26	ACHAT ET INSTALLATION PASSERELLE INFORMATIQUE
PHARMACIE STE-CROIX INC.		3.99	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	3.99	PAPIERS MOUCHOIRS
POGZ INC.		574.88	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	574.88	HÉBERGEMENT PORTAIL WEB 2019
QUEBEC MUNICIPAL		328.37	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	328.37	ADHÉSION 2019 (SERVICE INTERNET)
RESTO-BAR LE CUBE		970.67	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	970.67	DÎNER DE NOËL 2018
SIGNALISATION LEVIS INC.		229.55	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	229.55	PANNEAUX (PASSAGE MOTONEIGE, SENTIER VHR & STATIONNEMENT INTERDIT)
STEVE ROBERT GRAPHIQUE		137.97	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	137.97	ENSEIGNE IDENTIFIANT CHAMPIGNONS SENTIER PLEIN-AIR
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		4.79	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	4.79	CRÈME À CAFÉ
TELU COMMUNICATIONS INC.		149.66	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	149.66	SERVICE DÉCEMBRE 2018
TELU MOBILITE		267.91	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	6.62	SERVICE DÉCEMBRE 2018
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	62.64	SERVICE DÉCEMBRE 2018
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM.	22.98	SERVICE DÉCEMBRE 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2018
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE DÉCEMBRE 2018

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

TEST TECH INC.		6 482.03	
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	6 482.03	RESTAURATION BORNE-FONTAINE
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		5 842.10	
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	5 842.10	QUOTE-PART 2019
WILSON & LAFLEUR LTEE		258.30	
261000494	COTISATION ABONNEMENT-URBANISM	258.30	ABONNEMENT 2019
WOLSELEY GPI INC.		285.04	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	172.03	PIÈCES POUR RÉPARER CONDUITE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	113.01	PIÈCES POUR RÉPARER CONDUITE

TOTAL : 48 946.04

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 02-2019

005-2019

RÉMUNÉRATION 2019 (ÉLUS)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser une augmentation de base de 2.5 % selon l'article 9 et de 8,21 % selon l'article 10 aux traitements salariaux des élus pour l'année 2019 conformément au règlement numéro 579-2018 :

Rémunération de base :

Maire	19 806,12 \$
Conseillers	6 602,04 \$
Maire suppléant (1)	13 204,28 \$

Allocation de dépenses :

Maire	9 903,06 \$
Conseillers	3 301,02 \$
Maire suppléant (1)	6 602,14 \$

Rémunération additionnelle :

Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	152,40 /séance
Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	304,80 /séance

Allocation de dépenses :

Président du conseil en l'absence du maire ou du maire suppléant	76,20 /séance
Président du comité des relations de travail et de négociation et tout autre membre dudit comité (2)	152,40 /séance

Note 1 : en remplacement du maire pour une période de plus de trente (30) jours, la rémunération sera égale à la rémunération du maire pendant cette période.

Note 2 : il s'agit de la rémunération et de l'allocation maximales applicables peut importe le nombre de session pour une même journée.

006-2019

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2018	2019
Salaires	699 717	720 021
Avantages sociaux	97 130	97 980
Poste et transport	9 980	9 265
Service téléphonique	18 555	20 005
Police	258 043	261 179

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

Immatriculation des véhicules	4 235	4 235
Enlèvement des déchets	176 417	181 207
Contrats de déneigement & abrasifs	198 808	202 770
Essence & huile	16 465	16 400
Électricité & ent. réseau d'éclairage	114 740	124 165
Location photocopieur Toshiba et balance Pitney Bowes	3 600	3 600
Frais de financement (intérêts)	133 836	139 055
Remboursement dette long terme & fonds roulement	556 403	710 493
Quotes-parts M.R.C. – Adm., évaluation, enfouissement, cour municipale, etc.	330 214	336 404
Part. fin. - O.M.H.	18 607	23 759
Part. fin. - Centre culturel (incluant affectations)	146 146	126 132
T O T A L :	2 782 896	2 976 670

Le certificat de crédits suffisants # 01-2019 est émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

007-2019

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de nommer M. Jean-Pierre Ducruc à titre de maire suppléant jusqu'au 07 janvier 2020.

QUE le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

008-2019

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement :

QUE Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de vacance dans la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 09 janvier 2019, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

009-2019

MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 564-2017

ATTENDU QUE le règlement 564-2017 ordonnant des travaux de réfection de voirie à la rue du Bateau et de ses infrastructures ainsi que les honoraires professionnels y étant reliés et décrétant un emprunt de 1 150 446 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 04 avril 2017;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement :

QUE l'article 3 du règlement 564-2017 soit remplacé par le suivant :

Article 3 Le conseil de la municipalité de Sainte-Croix est autorisé à dépenser une somme de un million cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante et onze dollars (1 185 571 \$) pour les fins du présent règlement.

QUE l'article 4 du règlement 564-2017 soit remplacé par le suivant :

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de sept cent quatre-vingt-sept mille quatre cents dollars (787 400 \$) sur une période de 20 ans et à affecter une somme de trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante et onze dollars (398 171 \$) provenant du Fonds des activités financières ainsi que des subventions TECQ et FEPTU.

RÈGLEMENT NUMÉRO 599-2018 CONCERNANT L'USAGE DE FEUX À CIEL OUVERT ET PIÈCES PYROTECHNIQUES EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2002

010-2019

ADOPTION

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public qu'un nouveau règlement soit adopté relativement à l'usage de feux à ciel ouvert et pièces pyrotechniques;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt du public de contrôler l'usage de feux à ciel ouvert et pièces pyrotechniques de façon à protéger la propriété d'autrui, à protéger l'environnement et à éviter des interventions onéreuses du service incendie;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 310-2002;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le dix-septième jour du mois de décembre 2018 le projet de règlement numéro 599-2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-septième jour de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Jean Lecours

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 599-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 599-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 599-2018 entrera en vigueur conformément.

RÈGLEMENT NUMÉRO 600-2018 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

011-2019

ADOPTION

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 572-2017 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le dix-septième jour du mois de décembre 2018 le projet de règlement numéro 600-2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-septième jour de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ : Michel Routhier

APPUYÉ : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 600-2018 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 600-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 600-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO 601-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

012-2019

ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le dix-septième jour du mois de décembre 2018 le projet de règlement numéro 601-2018;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-septième jour de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le règlement n° 601-2018 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le règlement numéro 601-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 601-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 506-2013, 507-2013 ET 564-2017

013-2019

SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 janvier 2019, au montant de 1 020 800 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 300 \$	2,50000 %	2020
41 800 \$	2,60000 %	2021
43 500 \$	2,75000 %	2022
45 100 \$	2,90000 %	2023
850 100 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,43400

Coût réel : 3,34915 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 300 \$	3,42000 %	2020
41 800 \$	3,42000 %	2021
43 500 \$	3,42000 %	2022
45 100 \$	3,42000 %	2023
850 100 \$	3,42000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,42000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LOTBINIERE

40 300 \$	3,49000 %	2020
41 800 \$	3,49000 %	2021
43 500 \$	3,49000 %	2022
45 100 \$	3,49000 %	2023
850 100 \$	3,49000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,49000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 janvier 2019 au montant de 1 020 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 507-2013, 506-2013 et 564-2017. Ces billets sont émis au prix de 98,43400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

014-2019

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 020 800 \$ qui sera réalisé le 15 janvier 2019, réparti comme suit :

- Règlement d'emprunt numéro 507-2013 pour un montant de 41 600 \$
- Règlement d'emprunt numéro 506-2013 pour un montant de 113 300 \$
- Règlement d'emprunt numéro 506-2013 pour un montant de 44 800 \$
- Règlement d'emprunt numéro 506-2013 pour un montant de 33 700 \$
- Règlement d'emprunt numéro 564-2017 pour un montant de 84 120 \$
- Règlement d'emprunt numéro 564-2017 pour un montant de 703 280 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^e alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 507-2013, 506-2013 et 564-2017, la municipalité de Sainte-Croix souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020-	40 300 \$
2021-	41 800 \$
2022-	43 500 \$
2023-	45 100 \$
2024-	47 100 \$ (à payer en 2024)
2024-	803 000 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 507-2013, 506-2013 et 564-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

015-2019

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2018

SALAIRES BRUTS DU 25 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION)	8 145.08
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	12 075.48
	AVANTAGES SOCIAUX	2 983.23
	SOUS-TOTAL	23 203.79

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE DÉCEMBRE 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	TOTAL	23 203.79

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2018 – RATIFICATION

ALEX COULOMBE LTEE		496.04	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	496.04	ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		2 333.27	
270181610	ACHATS - BAR	2 333.27	ACHATS BAR
GROUPE CASTONGUAY INC.		146.28	
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	146.28	RACCORDEMENT FRITEUSE
INTERFAS EN FIDUCIE		1 137.10	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 137.10	POLICE NO 48842 DÉCEMBRE 2018
JOSIANNE TARDIF		2 707.00	
270120143	INDEMNITÉ	2 707.00	INDEMNITÉ
MINISTRE DES FINANCES		35.00	
270176499	PERMIS - RESTAURANT	35.00	RENOUVELLEMENT PERMIS RESTAURATEUR
SHAW DIRECT		45.98	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	45.98	SERVICE DÉCEMBRE 2018
TELUS COMMUNICATIONS INC.		357.08	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	357.08	SERVICE DÉCEMBRE 2018
		TOTAL : 7 257,75	

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 19 DÉCEMBRE 2018

AIGUISAGE ROUSSEAU		112.68	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	112.68	8 PASTILLES AU CARBURE
CHRISTIAN GARNEAU		12.00	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	12.00	EAU
KORVETTE		42.28	
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	42.28	PILES
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		633.14	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	286.01	ORDURES NOVEMBRE 2018
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	286.01	ORDURES DÉCEMBRE 2018
270125321	TIMBRES-POSTES	36.96	TIMBRES
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	21.25	PHOTOCOPIES, CHÈQUES
0270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	2.91	PHOTOCOPIES, CHÈQUES
RÉJEAN MARANDA		295.59	
270181610	ACHATS - BAR	196.70	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	51.39	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270125322	FRET & MESSAGERIES ADM.	31.50	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	16.00	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
SOCAN		128.68	
270175499	PERMIS DE DROITS D'AUTEUR	128.68	PERMIS MUSIQUE PATINOIRE
STATE CHEMICAL LTD		352.39	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	352.39	PRODUITS D'ENTRETIEN SYSTÈME CHAUFFAGE
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		18.06	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	7.88	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	10.18	ACHATS RESTAURANT
TELUS MOBILITÉ		58.02	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE DÉCEMBRE 2018
		TOTAL : 1 652.84	

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019

016-2019

DEMANDE D'ADHÉSION

ATTENDU le programme Emplois d'été Canada 2019 du gouvernement du Canada;

ATTENDU QU'il est requis d'engager un étudiant pour la saison estivale 2019;

ATTENDU QUE le coût budgétaire estimé est de 4 410,00 \$ lequel serait résorbé à raison d'une participation de 100 % du taux du salaire minimum en vigueur lors du programme;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement que le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. s'inscrive au programme Emplois d'été Canada 2019 du gouvernement aux fins d'obtenir une aide financière à l'engagement de l'étudiant.

QUE France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer la demande d'adhésion.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

017-2019 ENGAGEMENT DE M. MARTIN MÉTIVIER, POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'engager monsieur Martin Métivier de Sainte-Croix pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce selon les conditions d'embauche d'un pompier.

HABITS DE PROTECTION DE POMPIER (2)

018-2019 SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Une (1) soumission reçue :

➤ Aéro-Feu ltée 4 826,65 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'achat à Aéro-Feu ltée pour le prix de 4 826,65 \$, taxes incluses.

VOIRIE

RÉFECTION RUE HAMEL

019-2019 HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 3 (GROUPE CONSEIL CHG S.E.N.C.)

ATTENDU la résolution numéro 131-2018;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de payer à Groupe conseil CHG S.E.N.C., la somme de 3 909,15 \$ concernant la réalisation des plans et devis au projet de réfection de la rue Hamel, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 18033-3 datée du 21 décembre 2018.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

020-2019 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 8 du règlement numéro 404-2007, de nommer un président au sein du comité consultatif d'urbanisme en janvier de chaque année;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer monsieur Henri Thibodeau pour agir à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2019, selon la recommandation dudit comité.

DÉROGATION MINEURE

021-2019 DOSSIER LA CITÉ DES ÉTOILES INC., LOT 3 592 256, 3 592 257 ET 3 592 277

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure localisée au 236, rue Picard, Sainte-Croix, lots 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277 qui vise à rendre réputé conforme la marge de recul arrière d'une partie du bâtiment principal de 2 mètres au lieu de 4 mètres; À autoriser l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 2 mètres d'une ligne arrière de terrain au lieu de 4 mètres; À rendre réputé conforme les galeries et balcons d'une partie du bâtiment principal à une distance de 0,89 mètre au lieu de 2 mètres; À autoriser la construction de balcons à une distance de 0,89 mètre au lieu de 2 mètres pour l'agrandissement projeté du bâtiment principal.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure localisée au 236, rue Picard, lots 3 592 256, 3 592 257 et 3 592 277, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

RÈGLEMENT N° 593-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (ENTREPOSAGE DE TYPE C)

022-2019

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à autoriser l'entreposage de type C dans la zone 06-P;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le sixième jour du mois de novembre 2018, le projet de règlement numéro 593-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le quatrième jour de décembre 2018 sur le projet de règlement numéro 593-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le quatrième jour de décembre 2018, le second projet de règlement numéro 593-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le quatrième jour du mois de décembre 2018 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 593-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 593-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 593-2018 entrera en vigueur conformément.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 598-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 (CHENIL)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le règlement numéro 598-2018. Monsieur Jacques Gauthier explique le projet.

023-2019

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le lors d'une séance de ce conseil, le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP) fut adopté le 5^e jour du mois de septembre 2017 et que ce règlement abrogeait le Règlement sur les animaux numéro 539-2015;

ATTENDU QUE le Règlement sur les animaux numéro 539-2015 contenait des dispositions concernant la localisation des chenils;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier le règlement de zonage numéro 389-2007 en ajoutant des dispositions concernant les chenils, notamment pour assurer la sécurité de la population;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le dix-septième jour du mois de décembre 2018, le projet de règlement numéro 598-2018 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le huitième jour de janvier 2019 sur le projet de règlement numéro 598-2018 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Carmen Demers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 598-2018 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE ce second projet de règlement numéro 598-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE ce second projet de règlement numéro 598-2018 entrera en vigueur conformément.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 598-2018.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À :

- Modifier l'article 1.6 intitulé « Terminologie » en ajoutant la définition d'un chenil
- Ajouter l'article 18.8 nommé « Chenil » dans le chapitre XVIII : Normes relatives à certains usages et constructions

VARIA

CARREFOUR JEUNEUSSE-EMPLOI LOTBINIÈRE

024-2019

APPUI MUNICIPAL – OFFRE DE SERVICE EN EMPLOYABILITÉ AUX 35 ANS ET PLUS

ATTENDU la demande d'appui de Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière (CJE Lotbinière) datée du 5 décembre 2018 concernant la nouvelle offre de service en employabilité aux 35 ans et plus;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a un des plus bas taux de chômage au Québec;

ATTENDU QUE les entreprises ont un besoin de main-d'œuvre important et que les personnes de 50 ans et plus sont des travailleurs recherchés par celles-ci;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2019

ATTENDU QUE les personnes âgées de 35 ans et plus, résidant dans la MRC de Lotbinière, doivent se déplacer vers Lévis pour recevoir des services dans leurs démarches de recherche d'emploi;

ATTENDU QUE le CJE Lotbinière reçoit plusieurs demandes de services par les 35 ans et plus;

ATTENDU QUE le CJE Lotbinière désire offrir un nouveau service qui répondra aux nombreuses demandes des personnes âgées de 35 ans et plus en employabilité;

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'appuyer le CJE Lotbinière dans ses démarches pour démontrer à Services Québec l'importance d'offrir des services en employabilité à tous les citoyens de la MRC de Lotbinière et pour demander de recevoir le financement nécessaires à la réalisation de ce mandat.

025-2019

APPUI FINANCIER – GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE

ATTENDU la septième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu vendredi le 24 mai 2019 afin d'honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performant dans un domaine particulier;

ATTENDU une demande d'aide financière datée du 28 novembre 2018 afin que par notre appui et notre générosité nous puissions contribuer à faire de cette septième édition une belle réussite;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de verser à « Gala JeunExcellence Lotbinière » la somme de 250 \$ à titre de collaborateur selon le plan de visibilité, soit une commandite de soutien pour leur projet.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant les comptes à payer de la municipalité.

026-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 38 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.